

Mesures de prévention Influenza aviaire

La Chambre régionale d'agriculture Occitania, réunie en Session le 11 mars 2022 sous la présidence de Monsieur Denis CARRETIER :

Considérant

- L'importance des filières d'élevage de volailles et de palmipèdes dans l'économie régionale agricole :
 - o 4675 exploitations agricoles ont un atelier volailles/palmipèdes (Source : RA 2020) qui génèrent un chiffre d'affaires total de 187 millions € (Source SAA).
- La complémentarité des exploitations agricoles entre :
 - o Celles en circuits longs qui sont en quasi-totalité en signes officiels de qualité (SIQO) et qui représentent plus des $\frac{3}{4}$ des volumes de production ;
 - o Et celles en circuits de proximité qui concernent plus de la moitié des exploitations de la région.

Il est à noter que ces deux types d'élevage privilégient l'élevage en plein air.
- L'impact de l'Influenza aviaire qui vient fragiliser ces filières d'élevage :
 - o Quatre épisodes d'Influenza Aviaire ont eu lieu depuis 2015 qui ont entraîné, pour chaque épisode, le dépeuplement des foyers ainsi que le dépeuplement préventif des zones à risque.
 - o Pour le dernier épisode en cours, 60 foyers en élevage de palmipèdes/volailles et 4 foyers en faune sauvage sont recensés en Occitania (Source DGAL au 9 mars 2022). De nouveaux foyers apparaissent encore actuellement dans le Sud et l'Ouest de la région.
 - o Une des conséquences de ces crises successives en Occitania est la diminution de plus de 50% du nombre d'exploitations agricoles ayant des palmipèdes entre le RA 2010 et le RA 2020.

Exprime :

- Son soutien à la feuille de route 2021, signée le 8 juillet 2021, précisant les mesures de biosécurité contre l'Influenza aviaire dont l'objectif est de préserver au mieux la filière avicole.
Le principe de cette feuille de route est d'évoluer dans le temps en fonction des constats de terrain et des avis de l'ANSES.

Demande :

- L'accélération des programmes de Recherche & Développement concernant la vaccination des palmipèdes et, simultanément, l'évolution de la réglementation pour reconnaître, dans le cadre des échanges commerciaux internationaux, le principe de la vaccination à titre préventif.

Délibéré à Toulouse, le 11 mars 2022

Le Président,



Denis CARRETIER